

<b>Section Bac</b>	<b>Assurances</b>		
<b>Nom De l'UE</b>	<b>Procédure civile et pénale</b>		
<b>Nom du professeur</b>	V. Locus		
<b>Niveau</b>	4	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	50	<b>Pré requis pour</b>	Néant
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	4

### Objectifs du cours

- Maîtriser les principes de la procédure civile et pénale ainsi que leurs interactions : rappel des principes de l'action civile ;
- Vérifier le respect de la procédure pénale à partir du fait infractionnel jusqu'au prononcé de la décision.
- Convention RDR : comprendre les principes de base et pouvoir les appliquer sur base d'un constat d'accident
- Protection juridique : analyse du contrat, analyse des directives en la matière, lecture et interprétation du contrat protection juridique.

- Chaque nouveau cours débute par une séance questions/réponses si les étudiants souhaitent revenir sur des points non compris
- Appel à la lecture des médias

### Supports

- Syllabus
- Convention RDR
- Textes de doctrine par exemple « Traité pratique de l'Assurance »

### Contenu du cours

- Eléments de procédure pénale :
- Généralités : définition du droit- principes fondamentaux-organisation judiciaire – compétence territoriale et matérielle – rappel procédure civile – information – instruction – déroulement d'un procès – notion de peines et infractions.
- Convention RDR
- Conditions d'application – analyse des barèmes
- Protection juridique
- Origine et évolution – objet et base juridiques – conséquences juridiques – les avocats et la protection juridique – conflits d'intérêts et protection de l'assuré – protection juridique sur le marché de l'assurance – droits de l'assureur et de l'assuré...

### Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*face à des problèmes de procédure judiciaire civile et/ou pénale, disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée,*  
de mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- situer les différents niveaux de compétence au sein des institutions judiciaires pour une situation ciblée ;
- expliciter les étapes d'une procédure civile ou pénale ;
- répondre à des questions de compréhension portant sur les diverses législations et dispositions qui régissent la protection juridique ;
- répondre à la demande d'un client potentiel en matière de protection juridique et d'assistance dans un contrat préalablement défini.

### Méthodologie

- Cours magistral avec exemples pratiques à l'appui

### Evaluation

En fin de cours, période Mars-Avril

Un examen écrit reprenant tous les aspects du cours afin d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse et de réflexion de l'étudiant

### Pondération

50% pour la Procédure civile et 50% pour la Convention RDR et protection juridique

Evaluation de 1 <sup>ière</sup> session	Evaluation de 2 <sup>ème</sup> session
100%	100%